

Rougeole : l'AVIQ rappelle l'importance de la vaccination

Depuis 2018, l'Europe est confrontée à une augmentation du nombre de cas de rougeole. En 2018, 80.000 personnes ont été contaminées et 72 adultes et enfants sont décédés. 80.000 personnes contaminées, cela représente 3x le nombre de cas déclarés en 2017 et 15x le nombre de cas déclarés en 2016 !¹

- Évolution du nombre de cas en **Wallonie** pour les **deux premiers mois de l'année** :
2018 : 2
2019 : 13
- La majorité des cas déclarés en Wallonie sont des cas importés, avec exposition à l'étranger.
- La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire. Tout cas suspect doit être impérativement déclaré par le médecin à la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AVIQ afin que celle-ci puisse coordonner les mesures de prévention rapidement.

La rougeole, une maladie très contagieuse

La rougeole est une **maladie virale** : elle n'est donc pas traitée par des antibiotiques. Elle se caractérise par l'apparition de fièvre, d'une toux, d'un rhume et d'une conjonctivite avec ensuite l'apparition de plaques rouges sur la peau (qui le plus souvent débute au niveau de la tête pour ensuite s'étendre sur le tronc et le reste du corps). Les malades sont souvent très abattus. La rougeole se transmet de personne à personne et est très contagieuse (on est contagieux déjà 5 jours avant l'apparition de l'éruption et jusqu'à 5 jours après). Cette maladie peut entraîner de graves complications et des hospitalisations.

La vaccination, unique protection contre la rougeole

Pour rappel, **deux doses de vaccin offrent une protection très élevée à vie**. Cependant, 25% de la population n'a pas reçu la deuxième dose de vaccination. Or, pour éviter une circulation de la maladie au sein de la population, il faut un taux de vaccination de celle-ci de **95% pour les deux doses** ! Pour être certain de votre statut vaccinal ou de celui de vos proches (enfants), il est important de **vérifier votre carte de vaccination**.

Concrètement, comment se faire vacciner ?

Les **deux doses de vaccin** sont respectivement administrées à l'âge d'1 an et de 11/12 ans.

Ces vaccins sont **offerts pour les moins de 20 ans** via le programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles (vaccins disponibles via les consultations ONE, la médecine scolaire, les médecins traitants ou encore les pédiatres). D'éventuels frais de consultation sont à votre charge chez le médecin traitant.

¹ <http://www.euro.who.int/fr/media-centre/sections/press-releases/2019/measles-in-europe-record-number-of-both-sick-and-immunized>

Pour les adultes non ou insuffisamment vaccinés, la vaccination peut être réalisée auprès de votre médecin traitant. Donc, si vous n'êtes pas certain d'être immunisé et que vous n'avez plus votre carte de vaccination, faites-vous vacciner. A défaut, vous pouvez également faire une prise de sang pour savoir si vous êtes protégé(e) contre le virus de la rougeole. Les personnes nées avant 1970 sont naturellement immunisées. En effet, une personne qui a déjà présenté une rougeole est protégée à vie.

Si vous avez des questions concernant la rougeole ou la vaccination, **parlez-en à votre médecin traitant.**

L'AVIQ, Agence pour une Vie de Qualité, est l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles.

Assurer la santé et le bien-être des Wallons : une compétence de l'AVIQ

L'AVIQ est le service public compétent pour les questions relatives au bien-être et à la santé de tous.

L'AVIQ a pour ambition de proposer à chaque Wallon des réponses adaptées à ses besoins en matière d'aide, d'accompagnement, de bien-être et de santé pour lui permettre de mener une vie de qualité, tout en simplifiant ses démarches et en veillant à l'amélioration constante de la qualité de ses services.

L'AVIQ assure de nombreuses missions pour accompagner les Wallons à chaque étape de leur vie : information, écoute, conseils, travail en réseau, agréments, octrois de subsides, démarche « qualité » avec ses différents services : services conseil en aménagements, hôpitaux, logements individuels ou collectifs, établissements d'hébergement, achat de matériel spécifique, formations professionnelles adaptées, ...

www.aviq.be – Retrouvez nous sur Facebook <https://www.facebook.com/aviq.be/>

Contact presse: Sarah Lefèvre, chargée des relations avec la presse, sarah.lefevre@aviq.be ou 0470/226.072.